



Supplément sur devis initial

Par **lesyeuxbleus**, le **20/02/2011** à **16:22**

Bonjour,

le 12 juillet 2009 j ai reçu et signer en accore avec un artisan un devis d un montant de 7680,40 € pour la rénovation d une salle de bain. (il n y a aucune close de révision de prix).

Verbalement je lui ai demander s il ne voyait pas d inconvénient à ce que je fournisse : vasque , carrelage , lampe , colonne de douche , mitigeur etc etc. Et me déduirait le matériel fourni par mes soins à la fin des travaux. (il a accepter)

J ai acheter pour environs 3000 € de matériaux .

A la fin des travaux je lui ai verser un chèque de 5000 € pensant que c était le solde.

Un an plus tard je reçois une facture de sa part d un montant de 8350,33 €

(7680,40 € de devis initial) + (2540 € supplément sur devis initial) - (1780 € estimation des fournitures que j ai acheter au lieu des 3000 €)

les 5000 € que je lui ai verser à la fin des travaux ne figurant pas sur la facture .

Suis je dans mon droit de refuser de payer les 2540 € DE supplément sur devis initial ? car aucune clause dans le devis initial .

J ai garder toutes les factures des fournitures que j ai acheter . 3000 €
Ils les estime lui à 1780 € (ça je veux bien)

Je lui ai proposer : $7680,40 - 5000 - 1780 = 900,40$ €

Reste à lui régler la somme de 900,40 €

Pensez vous que je suis dans mon droit ?

Merci de votre réponse .
lesyeuxbleus

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **16:52**

Avez-vous des preuves du paiement des 5000 euros ?

Par **lesyeuxbleus**, le **21/02/2011** à **04:04**

Oui j ai la preuve et la photocopie du chèque de 5000 €uro à l ordre de la société de l artisan.
Il à été encaisser 2 jours après.